



CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DECEMBRE 2017

Le dix-huit du mois de décembre deux mil dix-sept, à vingt heures le Conseil Municipal de la commune de Saint Georges de Baroille s'est réuni dans le lieu habituel pour une séance ordinaire, publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre SEIGNOL, Maire.

Date de la convocation : 11 décembre 2017

Etaient présents : M. SEIGNOL Jean-Pierre, M. BOUTTET Ludovic, M. Claude ROCHE, M. Gilles SIMON, M. Frédéric BRUSQ, Mme ARMAND Josiane, M. Dominique DEMARE, M. Philippe VIALLO, M. Sébastien GAY.

Etaient excusés : Mme Gisèle CHAUVÉ, donne pouvoir à Mme Josiane ARMAND, Mme Julie DEPLATIERE, donne pouvoir à M. Claude ROCHE.

Secrétaire de séance : M. Philippe VIALLO

Le compte-rendu de la séance du 20 novembre est approuvé sans réserve.

M. Le Maire demande de rajouter deux points à l'ordre du jour : logement du 1er étage au dessus du multiservice et qui sera loué à partir du 8 janvier 2018 et le projet d'éoliennes.

Le conseil municipal n'émet aucune objection pour rajouter ces 2 points.

Location logement 1er étage

M. le Maire expose au Conseil Municipal que le logement T4 situé au 1er étage du point multiservices est libre et sera loué à M. et Mme DAGRENAT à dater du 8 janvier 2018. Le bail sera établi par Maître POINSON.

Projet d'éoliennes sur St Georges

Comme déjà évoqué lors du conseil municipal du 25 septembre, M. le Maire a rencontré un responsable des projets de la Sté ENGIE mi-novembre et présente le rapport des zones potentielles et la carte qui en résulte. Ces zones se trouvent sur des propriétés privées. Après discussion, le conseil par 7 voix contre, 1 voix pour et 3 absentions, émet un avis défavorable sur ce projet.

Tarif amende Dépôts sauvages d'ordures ménagères ou autres

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le manque de civisme de certains administrés qui déposent leurs ordures ménagères en dehors des containers prévus à cet effet, ou près des containers prévus pour le tri sélectif. Il rappelle également que chacun doit trier et utiliser les containers correspondants aux déchets déposés. Le conseil municipal décide de fixer à 150 € le tarif de l'amende forfaitaire pour tout dépôt sauvage, quelle que soit leur nature, sur l'ensemble du territoire communal, pour frais de nettoyage aux citoyens indécents.

Echange de parcelles - aliénation de chemin rural

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal des demandes faites :

- d'une part par la Société SCI Collonges, représentée par M. François PETIAU par son mail du 27 octobre qui propose à la Commune de Saint-Georges de Baroille de procéder à un échange de la parcelle B 1266 située au lieu-dit "Le Gros Buisson" d'une contenance de 1085 m² lui appartenant contre une partie du chemin vicinal "de la Goutte des Marsillères" appartenant à la Commune de Saint-Georges de Baroille d'une contenance de 2200 m² situé dans l'emprise de sa propriété.

M. le Maire présente au Conseil Municipal le plan cadastral concerné. Il précise que tous les frais relatifs à cet échange (bornage, géomètre, acte Notarial, enquête publique, etc...) seraient à la charge de la SCI Collonges.

- et d'autre part par M. Laurent SERCY, par son courrier du 10 novembre 2017 qui propose à la Commune de Saint-Georges de Baroille d'acquérir une partie du chemin vicinal "de la Goutte des Marsillères" appartenant à la Commune de Saint-Georges de Baroille d'une contenance de 2900 m² dans l'emprise de sa propriété au prix de 0,40 €/m², soit 1.160 €.

M. le Maire présente au Conseil Municipal le plan cadastral concerné. Il précise que tous les frais relatifs à cette vente (bornage, géomètre, acte Notarial, enquête publique, etc...) seraient à la charge de M. Laurent SERCY.

Le conseil municipal accepte tous les points comme défini ci-dessus et autorise le Maire à poursuivre la procédure.

Convention type de mise en œuvre d'une opération collective en vue de l'attribution et du versement des aides par l'intermédiaire d'un mandat

Suite à la délibération du 10/10/2016 concernant le programmation de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif, M. le Maire soumet au conseil le projet de convention avec l'Agence de l'Eau pour la mise en œuvre d'une opération collective en vue de l'attribution et du versement des aides par l'intermédiaire d'un mandat. Cette convention précise les conditions de reversement de ces aides aux particuliers, ainsi que les conditions de suivi et contrôle. Le conseil municipal décide de faciliter la réhabilitation groupée des installations d'assainissement non collectif et autorise M. le Maire à signer les conventions avec les financeurs en vue de recevoir des participations financières qui seront reversées aux particuliers ayant réalisé des travaux.

Demande de subvention "amendes de police"

Le Conseil Municipal a pour projet la mise en sécurité du stationnement devant la mairie avec création de places handicapées . Le Conseil Municipal autorise M. Le Maire à faire une demande de subvention au titre des amendes de police

Aménagement Place de la Mairie - Demande de subvention à la Région Auvergne-Rhône-Alpes

Le Conseil Municipal a pour projet la mise en sécurité du stationnement devant la mairie avec création de places handicapées . Le Conseil Municipal autorise M. Le Maire à faire une demande de subvention à la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Demande de subvention de solidarité au Département Loire

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les différentes discussions concernant les travaux à réaliser, à savoir :

Rénovation du Monument aux morts :

Le monument aux morts étant très détérioré, il y a lieu de le restaurer pour la préservation du patrimoine. Au vu de la commémoration du centenaire de la fin de la guerre de 1914-1918, les travaux envisagés devront être terminés pour début novembre. Le coût de ces travaux s'élève à 2.130 € selon le devis d'entreprise des Services Funéraires COLOMBAT.

Réfection de l'étanchéité et isolation thermique de la toiture de la mairie : M. le Maire rappelle qu'il y a lieu de poursuivre les aménagements déjà engagés en vue des économies d'énergie. L'isolation thermique permettra de réduire considérablement la facture de consommation d'énergie. Le coût de ces travaux s'élève à 9.831,30 € HT selon le devis de l'entreprise ESTANCA.

Mise aux normes de l'accessibilité des ERP de 5ème catégorie - Salle des fêtes
Ce projet de mise en accessibilité de la salle des fêtes permettra de se mettre en conformité selon l'agenda d'accessibilité programmée (Ad'ap) réceptionné par les services de l'Etat le 02/10/2015 sous le numéro 042-226-15-100001.

Le coût de ces travaux s'élève à 6.041,91 € HT

Le conseil municipal approuve ces projets et autorise le Maire à faire une demande de subvention au titre de l'enveloppe de solidarité au Département Loire.

Convention SAUR pour l'ANC

Le Conseil Municipal approuve la proposition de SAUR pour renouveler la convention pour le SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) pour une durée d'un an, soit une échéance au 31.12.2018. Les tarifs sont les suivants :

Contrôle de conception : 107 € HT/117,17 € TTC

Contrôle de réalisation : 123 € HT/135,30 € TTC

Contrôle préalable à une transaction immobilière : 135 € HT/148,50 € TTC.

Contrôles de conformité de l'assainissement collectif

Le conseil municipal approuve la proposition de SAUR pour renouveler la convention pour les opérations de contrôle des installations privées des abonnés sur les branchements existants sur demande de la collectivité et sur tous les nouveaux branchements pour une durée de deux ans, soit une échéance au 31/12/2019. Les tarifs sont les suivants :

- 133 € HT, soit 159,60 € TTC pour les branchements existants, montant qui sera à charge de l'abonné si le branchement est non conforme et restera à la charge de la collectivité si le branchement est conforme.

- 92,00 € HT, soit 110,40 € TTC pour les contrôles des branchements neufs, montant à charge de l'abonné.

Convention de déploiement Très Haut Débit - SIEL

Pour réaliser le déploiement du réseau en fibre optique sur la commune de Saint-Georges de Baroille, le Syndicat Intercommunal d'Energies du Département de la Loire (SIEL) va devoir installer une armoire de rue sur la place du Monument. Le conseil municipal n'approuve pas cet emplacement et demande que le dossier soit reporté au prochain conseil en attendant de trouver un autre emplacement moins gênant.

Questions diverses

M. Sébastien GAY fait le compte-rendu de la réunion du Syndicat de Villerest. M. Guedon, nouveau Trésorier Municipal de Roanne arrivé en juillet est venu pour parler

des finances du syndicat. Les finances du Syndicat sont loin d'être mauvaises, bien au contraire. En revanche, un gros travail sur l'actif est à faire. Pour 2018, quelques travaux sont à prévoir sur les sentiers, l'achat d'un tracteur, renouvellement du matériel technique et informatique si besoin, balisage à reprendre. Pour finir, une discussion sur l'avenir du syndicat est abordée.

M. Claude ROCHE fait le compte-rendu de la réunion du Syndicat des Eaux de la Bombarde : 2 nouvelles communes vont intégrer le Syndicat à partir du 1/1/2018 : Pinay et St Jodard, ce qui portera le syndicat à environ 20000 habitants pour 1000 Kms de réseau pour 37 communes.

M. le Maire donne lecture de la demande faite par le Sou des Ecoles de Pommiers pour un enfant scolarisé dans cette commune. Le Conseil ne donne pas suite à cette demande.

Un projet d'achat de Tee-shirts avec le logo de la commune avec les Amis de St Georges est à l'étude.

Eclairage de la salle des fêtes et du City Stade : M. le Maire fait part du projet reçu du SIEL. Une modification est demandée pour mettre un candélabre avec double gamelles plutôt que deux candélabres.

Une chaudière dans un logement près de la bibliothèque est à changer. Les devis ont été demandés.

Les travaux de mise en accessibilité de la mairie sont terminés. Le coût final est de 8.353 €, les subventions obtenues sont de 6624 €, soit un coût pour la commune de 1729 €.

M. le Maire a le plaisir d'annoncer les résultats de la campagne Fleurissement et cadre de vie en Loire 2017 "Fleurir la Loire" : la commune de St Georges de Baraille est classée 3ème de la catégorie 1A (communes de moins de 500 habitants). M. le Maire remercie les personnes du fleurissement investies pour embellir notre commune. Pour les particuliers, M. & Mme PETIT ont obtenu les encouragements, la P'tite Poularde a obtenu la 3ème place dans la catégorie "hôtel, restaurant, commerce". Bravo à tous.

Rappel pour le repas du CCAS qui aura lieu le 13/1/18 à la P'tite Poularde à midi.

Le conseil municipal et le Maire présenteront leurs vœux le samedi 6 janvier 2018 à 11 h 15 à la salle des fêtes, le verre de l'amitié suivra cette cérémonie.

Le recensement de la population se déroulera du 18 janvier au 17 février 2018. Il sera réalisé par Evelyne DURAND, secrétaire de mairie. Elle se présentera dans les foyers, munie d'une carte officielle et remettra aux personnes désirant répondre par Internet, leur identifiant. Pour ceux qui ne possèdent pas Internet, ou ne souhaitent pas l'utiliser, un questionnaire papier leur sera remis.

Toutes les personnes ayant accès aux questionnaires, dont les agents recenseurs, sont tenues au secret professionnel.

Les réponses restent confidentielles et sont protégées par la loi.

L'équipe municipale demande de réserver un bon accueil à Mme DURAND.

Fin de séance : 22 h 30
Le Maire,

Prochaine réunion : 22 janvier 2018
Le secrétaire, M. Philippe VIALLO

